



Mairie du XVI<sup>e</sup> 6 mars 2023

16.2023.001 Désignation du secrétaire de séance

**Le Conseil d'Arrondissement**

Dans sa séance du 6 mars 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-15 ;

Sur proposition de Monsieur Jérémy REDLER, Premier Adjoint au Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**Article unique** : à l'unanimité, Madame Chloé CHOURAQUI est désignée secrétaire de la séance du Conseil d'Arrondissement du lundi 6 mars 2023.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 6 mars 2023

16.2023.002 Adoption du compte-rendu de la séance du 28 novembre 2022

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mars 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Monsieur Jérémie REDLER, Premier Adjoint au Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**Article unique** : à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 28 novembre 2022 est adopté.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 6 mars 2023

16.2023.003

2023 DAJ 1 Subvention (296.750 euros) et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la CRPAP.

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mars 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 février 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DAJ 1 par lequel Madame la Maire de Paris, demande au Conseil de Paris de l'autoriser à signer la convention pluriannuelle de subvention avec l'Ordre des avocats au Barreau de Paris et la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats de Paris pour l'organisation des consultations gratuites d'avocats, et à attribuer à l'Ordre de avocats au Barreau de Paris une subvention de 296.750 euros (deux cent quatre-vingt-seize mille sept-cent-cinquante euros) qui pourra être imputée au budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2023 ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2023 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Premier Adjoint au Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérémy REDLER, Premier Adjoint au Maire, chargé de la Coordination Générale de l'Administration, des Finances et des Affaires Économiques, Conseiller de Paris, Conseiller Régional d'Ile-de-France ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DAJ 1 mentionné en visa.

Votes pour : 32

NPPV : 6



Mairie du XVI<sup>e</sup> 6 mars 2023

16.2023.004

2023 DEVE 7 Occupation par la Garde Républicaine de locaux dans le bois de Boulogne (16<sup>e</sup>). Renouvellement de la convention avec l'État (Ministère de l'Intérieur, France Domaine).

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mars 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 février 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DEVE 7 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris de l'autoriser à signer une convention avec l'État (Ministère de l'Intérieur, France Domaine) pour la mise à la disposition de la Garde républicaine de locaux dans le bois de Boulogne (16<sup>e</sup>) ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2023 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Premier Adjoint au Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérémy REDLER, Premier Adjoint au Maire, chargé de la Coordination Générale de l'Administration, des Finances et des Affaires Économiques, Conseiller de Paris, Conseiller Régional d'Ile-de-France ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DEVE 7 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 6 mars 2023

16.2023.005

2023 DFA 5 Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et la rénovation des résidences sises 4-6 (dite "résidence Windsor") et 10, route du champ d'entraînement, Paris 16e.

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mars 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 février 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DFA 5 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris d'autoriser la signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et la rénovation des résidences sis 4-6 (dite « Résidence Windsor ») et 10, Route du Champ d'entraînement, Bois de Boulogne Paris 16<sup>e</sup> ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2023 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Premier Adjoint au Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique BALDINI, Conseillère de Paris déléguée aux Espaces Verts et à la Propreté, Présidente de la Commission Sécurité, Espace Public, Voirie, Environnement ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DFA 5 mentionné en visa.



6 mars 2023  
Mairie du XVI<sup>e</sup>

16.2023.006

2023 DSOL 10 BPP 2016 et BPP 2022 : Subventions d'investissement (112 566 euros) et conventions pour des structures accueillant des familles et des personnes précaires.

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mars 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 février 2023 ;

Vu le projet de délibération n° 2023 DSOL 10 par lequel Madame la Maire de Paris, demande au Conseil de Paris de l'autoriser à signer une convention d'investissement avec chacun des organismes suivant : Emmaüs Solidarité, Les enfants du Canal, la Cloche et CASVP et une convention de mise à disposition avec Emmaüs France ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2023 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Premier Adjoint au Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Marie-Hélène DORVALD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales de la Solidarités et du Droit des Femmes ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DSOL 10 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 6 mars 2023

16.2023.007

**2023 DFPE 1 Subvention (252.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Fondation Olga SPITZER pour le fonctionnement de la Maison des Liens Familiaux (12e, 16e et 19e).**

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mars 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 février 2023 ;

Vu le projet de délibération n° 2023 DFPE 1 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention à la Fondation Olga SPITZER et la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2023 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Premier Adjoint au Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

- Sur le rapport présenté par Madame Marie-Hélène DORVALD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales de la Solidarités et du Droit des Femmes ;

### DELIBERE

**Article unique :** à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DFPE 1 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 6 mars 2023

16.2023.008

2023 DLH 35 Location de lots de volume dans l'immeuble 58 à 64, avenue Mozart / 45 à 49, rue de l'Assomption (16<sup>e</sup>) à la RIVP - avenant à bail emphytéotique.

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mars 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 février 2023 ;

Vu le projet de délibération n° 2023 DLH 35 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris de conclure un avenant au bail emphytéotique du 24 avril 1990 portant location à la RIVP de los de volumes dans l'immeuble 58 à 64, rue Mozart / 45 à 49 rue de l'Assomption (16<sup>e</sup>) ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2023 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Premier Adjoint au Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et du Logement ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DLH 35 mentionné en visa.





Mairie du XVI<sup>e</sup> 6 mars 2023

16.2023.009

2023 DLH 72 Modification et réitération de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social de Paris Habitat.

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mars 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 février 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DLH 72 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris de réitérer et de modifier la garantie de la Ville de Paris finançant divers programmes de logement social de Paris Habitat ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2023 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Premier Adjoint au Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et du Logement ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DLH 72 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 6 mars 2023

16.2023.010

2023 DU 13 Déclassement d'une emprise communale au 26 rue Copernic (16e), autorisation des signatures de promesse de vente puis de vente et autorisation de signature d'une servitude d'implantation.

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mars 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 février 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DU 13 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris d'autoriser la constitution d'une servitude d'implantation située sur la partie arrière du bâtiment de la synagogue implantée en limite séparative des « Réservoirs de Passy » entre la Ville de Paris et l'Union Libérale Israélite de France et la signature de l'acte authentique de constitution de ladite servitude d'implantation, de prononcer le déclassement de la partie de l'emprise communale du n°26 figurée sur le plan de principe joint à la présente délibération, de signer une promesse de vente puis de l'acte de vente entre la Ville de Paris et l'ULIF portant sur une partie de la propriété communale située au 26 rue Copernic à Paris 16<sup>ème</sup> ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2023 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Premier Adjoint au Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et du Logement ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DU 13 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 6 mars 2023

16.2023.011

2023 DAC 313 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Maurice Delage au 77 rue Boissière à Paris 16<sup>e</sup>

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mars 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 février 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DAC 313 par lequel Madame la Maire de Paris, demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Maurice Delage au 77 rue Boissière à Paris 16<sup>e</sup> ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2023 par lequel Monsieur Jérémie RDLER, Premier Adjoint au Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Katherine de MEAUX, Adjointe au Maire chargée des Quartiers Dauphine - Chaillot et des Anciens Combattants ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DAC 313 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 6 mars 2023

16.2023.012

2023 DASCO 1 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (29 304 euros), subventions d'équipement (2 062 885 euros) et subventions pour travaux (190 952 euros)

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mars 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 février 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DASCO 1 par lequel Madame la Maire de Paris, demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (29 304 euros), de subventions d'équipement (2 062 885 euros), et de subventions pour travaux (190 952 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2023 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Premier Adjoint au Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Isabelle NIZARD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Scolaires ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DASCO 1 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 6 mars 2023

16.2023.013

2023 DASCO 11 Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2023-2024

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mars 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 février 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DASCO 11 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris de modifier la révision de la sectorisation des écoles publiques parisiennes pour l'année scolaire 2023-2024 ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2023 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Premier Adjoint au Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Isabelle NIZARD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Scolaires ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DASCO 11 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 6 mars 2023

16.2023.014

2023 DASCO 20 Subventions d'investissement (65 835 euros) à 5 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2021/2022

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mars 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 février 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DASCO 20 par lequel Madame la Maire de Paris, demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation l'octroi de subventions d'investissement à 5 collèges au titre du budget participatif des collèges, édition 2021/2022 ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2023 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Premier Adjoint au Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Isabelle NIZARD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Scolaires ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DASCO 20 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 6 mars 2023

16.2023.015

2023 DAC 251 Subvention (25.000 euros) à la Fondation Le Musée Clemenceau dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs de 2022 (16e)

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mars 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 février 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DAC 251 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fondation Le Musée Clemenceau ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2023 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Premier Adjoint au Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Bérengère GREE, Adjointe au Maire chargée des Affaires Culturelles et du Patrimoine ;

**DELIBERE**

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DAC 251 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 6 mars 2023

16.2023.016

2023 DU 55 Dénomination promenade Jean-Paul Belmondo (15e et 16e)

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mars 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 février 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DU 55 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris d'attribuer la dénomination « promenade Jean-Paul Belmondo » à une emprise à Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2023 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Premier Adjoint au Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Bérengère GREE, Adjointe au Maire chargée des Affaires Culturelles et du Patrimoine ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DU 55 mentionné en visa.





6 mars 2023  
Mairie du XVI<sup>e</sup>

16.2023.017

2023 DJS 60 Avenant N°2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public Flandrin et Péreire - modification périmètre de la parcelle sur le site de Flandrin.

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mars 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 février 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DJS 60 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris de l'autoriser à signer l'avenant n°2 à la CODP du 15 juillet 2009 portant modification du périmètre occupé par le comité départemental de Paris de tennis ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2023 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Premier Adjoint au Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ali OUBAALI, Adjoint au Maire chargé des Sports ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DJS 60 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 6 mars 2023

16.2023.018

2023 DVD 23 Extension du tramway à porte Dauphine (16 et 17e) - avenant n°2 à la convention de prestation de mission de sécurité ferroviaire en phase travaux au profit de SNCF RESEAU

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mars 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 février 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DVD 23 par lequel Madame la Maire de Paris, demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer un avenant n°2 à la convention de prestation de mission de sécurité ferroviaire en phase travaux au profit de SNCF RESEAU dans le cadre du prolongement du tramway T3 Ouest de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine (16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>) ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2023 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Premier Adjoint au Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Vanessa EDBERG, Adjointe au Maire chargée de la Voirie de la Sécurité Routière et des Transports ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DVD 23 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 6 mars 2023

16.2023.019

2023 DAE 45 Emplacement commercial sur la pelouse de la Muette (16e) - convention d'occupation du domaine public

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mars 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 février 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DAE 45 par lequel Madame la Maire de Paris, demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité commerciale ludique, Pelouse de la Muette dans le bois de Boulogne (16<sup>e</sup>) sur un emplacement du domaine public municipal ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2023 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Premier Adjoint au Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bruno LIONEL-MARIE, Adjoint au Maire chargé du Commerce de l'Artisanat des Quartiers Auteuil Sud et Auteuil Nord ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DAE 45 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 6 mars 2023

16.2023.020

2023 DAE 49 Concession de service relative aux kiosques  
du site de la Tour Eiffel - déclaration sans suite

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mars 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 février 2023 ;

Vu le projet de délibération n° 2023 DAE 49 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général les six lots de la concession de service pour la fourniture, l'installation et l'exploitation commerciale de kiosques de vente et d'information et d'un manège - site Tour Eiffel ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2023 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Premier Adjoint au Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bruno LIONEL-MARIE, Adjoint au Maire chargé du Commerce de l'Artisanat des Quartiers Auteuil Sud et Auteuil Nord ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DAE 49 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 6 mars 2023

16.2023.021

**2023 DAE 52 Conclusion d'un contrat de transaction**

**Le Conseil d'Arrondissement**

Dans sa séance du 6 mars 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 février 2023 ;

Vu le projet de délibération n° 2023 DAE 52 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris de l'autoriser à signer un protocole transactionnel avec Madame Clara GARCIA ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2023 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Premier Adjoint au Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bruno LIONEL-MARIE, Adjoint au Maire chargé du Commerce de l'Artisanat des Quartiers Auteuil Sud et Auteuil Nord ;

**DELIBERE**

**Article unique :** à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DAE 52 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 6 mars 2023

16.2023.022

2023 SG 7 Transformations Olympiques - Subventions (100 000 euros) et convention de partenariat pour 2023 entre la Ville de Paris, la Fédération Française de BasketBall et MAIF

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mars 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 février 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 SG 7 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris de conclure une convention de partenariat au titre de l'année 2023 entre la Ville de Paris, la Fédération Française de BasketBall (FFBB) et MAIF ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2023 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Premier Adjoint au Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Conseillère de Paris déléguée à la Caisse des Écoles, Présidente de la Commission Sport, JO, Para-Olympique et Commission de la Jeunesse ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 SG 7 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 6 mars 2023

16.2023.023

2023 DEVE 5 Dispositif CoprOasis : règlement d'attribution des aides pour les travaux de végétalisation et de valorisation des eaux pluviales des copropriétés, convention avec l'APC

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mars 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 février 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DEVE 5 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris le règlement d'attribution des aides de la Ville de Paris pour les travaux de végétalisation et d'abattement des eaux pluviales des copropriétés et la convention de partenariat avec l'Agence Parisienne du Climat ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2023 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Premier Adjoint au Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique BALDINI, Conseillère de Paris déléguée aux Espaces Verts et à la Propreté, Présidente de la Commission Sécurité, Espace Public, Voirie, Environnement ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DEVE 5 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 6 mars 2023

16.2023.024

2023 DFPE 21 Subvention (1 651 157 euros), avenant n° 2 et subvention d'équipement (357 108 euros) à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (U.D.A.F de Paris) (9e)

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mars 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 février 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DFPE 21 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention d'équipement à l'association U.D.A.F. de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2023 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Premier Adjoint au Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Laura LAMBLIN BENICHOU, Conseillère d'Arrondissement déléguée à la Famille et au Tourisme ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DFPE 21 mentionné en visa.





Mairie du XVI<sup>e</sup> 6 mars 2023

16.2023.025

2023 DFPE 59 Subvention (2 233 445 euros), avenant n° 2  
à la Fondation Léopold Bellan pour ses 7 établissements  
d'accueil de la petite enfance

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mars 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 février 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DFPE 59 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention à la Fondation Léopold Bellan pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2023 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Premier Adjoint au Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Laura LAMBLIN BENICHOU, Conseillère d'Arrondissement déléguée à la Famille et au Tourisme ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DFPE 59 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 6 mars 2023

16.2023.026

2023 DFPE 66 Subvention (8 667 628 euros), avenant n° 4 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 26 établissements d'accueil de la petite enfance

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mars 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 février 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DFPE 66 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 26 établissements d'accueil de la petite enfance ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2023 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Premier Adjoint au Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Laura LAMBLIN BENICHOU, Conseillère d'Arrondissement déléguée à la Famille et au Tourisme ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DFPE 66 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 6 mars 2023

16.2023.027

2023 DFPE 72 Subvention (7 134 846 euros), avenants n° 2 à l'association ABC PUERICULTURE (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mars 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 février 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DFPE 72 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention à l'association ABC PUERICULTURE (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2023 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Premier Adjoint au Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Laura LAMBLIN BENICHOU, Conseillère d'Arrondissement déléguée à la Famille et au Tourisme ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DFPE 72 mentionné en visa.